



**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á /
RETURN BIDS TO :**

**Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada, Service national de passation de
marchés**

TÉLÉCOPIEUR : 1-855-983-1808

Courriel de soumission / Bid Email :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés

**APPEL D'OFFRES
INVITATION TO TENDER**

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Remplacement du pont Western Brook, autoroute 430, parc national du Gros-Morne.		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P468-22-0100/A		Date: 18 août 2022
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-22-01002696		Client Ref. No. – No. de réf du client. 2285
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 23 août 2022	Time Zone - Fuseau horaire HAT - NDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 343-585-3836		Fax No. – No de FAX: 1-855-983-1808
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION #2

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION :

- 1. SPÉCIFICATION RÉVISÉE – 2022/08/11 TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE IS RESTENT LES MÊMES :**

Revisions to Specifications

1. REMOVE Section 01 11 00 – “Summary of Work”

1.13.1 The Contractor shall provide and maintain sanitary facilities for the use of workers at locations specified by the Departmental Representative. Provision of sanitary facilities shall meet requirements of provincial government and municipal statutes and authorities.

REPLACE Section 01 11 00 – “Summary of Work”

1.13.2 The Contractor shall provide and maintain sanitary facilities for the use of workers. Provision of sanitary facilities shall meet requirements of provincial government and municipal statutes and authorities.

- 2. Section « APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS » est supprimé et remplacé par « APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (mod.08182022) » « ci-joint ».**

3. QUESTIONS ET REPONSES :

Q1: Veuillez fournir l'annexe A - Documents environnementaux pour examen et prise en compte par les entrepreneurs lors de la préparation des prix pour cette soumission.

R1: **Référez-vous à l'Amendement #1**

Q2: La spécification demande un « traitement au chromate » pour les barres de renforcement. Veuillez confirmer que le traitement est requis ?

R2: **Référez-vous à l'Amendement #1**

Q3: En ce qui concerne la Section 01 11 00 - 1.11.3 «horaire de travail»; veuillez confirmer la date d'achèvement finale du 31 août 2022 ?

R3: **Référez-vous à l'Amendement #1**

Q4: En ce qui concerne la Section 10 11 00 - 1.13.1 «Services sanitaires»; «L'Entrepreneur doit fournir et entretenir des installations sanitaires à l'usage des travailleurs aux endroits spécifiés par le Représentant du Ministère» Veuillez préciser où ces emplacements seront ?

R4: **Reportez-vous aux révisions du devis #1**

Q5: En ce qui concerne la section 01 29 10 - 1.2 10 « Autres éléments non inclus dans le tableau des prix unitaires » ; Veuillez clarifier car l'élément #10 est absent du tableau des montants forfaitaires A.

- R5:** Erreur de parution. Veuillez consulter « Modification #2 – Annexe 1 révisée – 2022/08/18 »
- Q6:** En ce qui concerne la section 01 29 10, 7.2 «Pont à panneaux temporaires» ; veuillez fournir une liste des pièces pour le temporaire pont. Cette liste permettra à l'entrepreneur de comptabiliser les pièces manquantes/absentes requises pour l'assemblage du pont.
- R6:** Malheureusement, aucune liste d'inventaire de pièces n'est disponible. On peut présumer que toutes les pièces du pont temporaire sont disponibles.
- Q7:** En référence à la section 01 35 43 - 1.8.1 «Défrichage du site et protection des plantes», veuillez fournir les détails et les coûts liés à l'obtention d'un permis d'activité restreinte.
- R7:** L'entrepreneur doit faire référence à l'EEB pour le projet. Les demandes écrites d'activités restreintes doivent être soumises à la Division de la conservation des ressources du parc national du Gros-Morne pour approbation.
- Tous les permis APC sont gratuits.
- Q8:** Section 01 11 00 - 1.23 «Permis/Autorités», veuillez fournir une liste et les frais applicables pour tous les permis requis à obtenir des autorités.
- R8:** L'entrepreneur est responsable de tous les permis des autorités provinciales et des services publics.
- Q9:** Veuillez confirmer si le nez de lancement du pont temporaire est inclus et est situé à Rocky Harbour, T.-N.-L.
- R9:** Le pont est situé dans l'enceinte de Parc national du Gros-Morne à Rocky Harbour, NL - 3 DOT Drive.
- Q10:** Veuillez confirmer les détails, les finitions et les matériaux devant être utilisés dans la construction du garde-corps décoratif.
- R10:** Toutes les informations sont fournies dans les dessins et le devis. Il existe une section spécifique dans le cahier des charges du projet dédié aux garde-corps métalliques pour les structures.
- Q11:** Section 13 35 00 - 3.1.5 « Représentant du fabricant – Pont à panneaux », l'entrepreneur comprend que le contracteur doit coordonner toutes les visites sur place, comme l'exige le représentant du fabricant. Veuillez préciser qui sera responsable du paiement des services du représentant du fabricant.
- R11:** L'entrepreneur est responsable du paiement des services du représentant du fabricant.
- Q12:** Le propriétaire peut-il fournir des informations/détails supplémentaires sur le pont existant (c'est-à-dire la taille des poutres, les dimensions des culées et des piles, les élévations, etc.).
- R12:** Les détails du pont existant ne sont pas disponibles. Il est recommandé que le contracteur visite le site avant de soumissionner.
- Q13:** L'entrepreneur demande une modification de la date de clôture, nous demandons que la date de clôture soit révisée au 31 août 2022.
- R13:** Aucune prolongation de la date de clôture n'est justifiée pour le moment. La date de clôture demeure le 23 août 2022.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (mod.08182022)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence de spécification	Catégorie de main d'œuvre, d'installation ou de matériau	Unité de mesure	Prix total estimé Excluant les taxes applicable(s)
1	01 25 20	Mobilisation/Démobilisation	Montant forfaitaire	\$
2	01 52 00	Installations de construction	Montant forfaitaire	\$
3	02 41 16	Démolition de la structure	Montant forfaitaire	\$
4	03 20 00	Béton armé galvanisé	Montant forfaitaire	\$
5	05 12 33	Acier structurel pour ponts	Montant forfaitaire	\$
6	07 19 10	Revêtement de béton	Montant forfaitaire	\$
7	13 35 00	Pont à panneaux temporaire	Montant forfaitaire	\$
8	31 24 13	Enlèvement du détour d'excavation	Montant forfaitaire	\$
9	32 17 23	Marquage de la chaussée	Montant forfaitaire	\$
10		Autres éléments ne faisant pas partie du tableau des prix unitaires	Montant forfaitaire	\$
TOTAL DES MONTANTS FORFAITAIRES (MF) Excluant les taxes applicable(s)				\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence de spécification	Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériau	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix unitaire Excluant les taxes applicable(s)	Prix total estimé Excluant les taxes applicable(s)
1	03 30 00	Béton renforcé coulé sur place	m ³	475	\$	\$
2	05 50 00	Angles de protection galvanisés	Unité	2	\$	\$
3	05 50 00	Purges à membrane galvanisées	Unité	4	\$	\$
4	07 14 13	Bridge Deck Waterproofing	m ²	725	\$	\$

Article	Référence de spécification	Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériau	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix unitaire Excluant les taxes applicable(s)	Prix total estimé Excluant les taxes applicable(s)
5	07 92 00	Mastic de jointement de béton	m	48	\$	\$
6	07 95 10	Système de joints de dilatation	m	45	\$	\$
7	31 11 00	Déblaiement (provisionnelle)	ha	1.33	\$	\$
8	31 11 00	Essouchement (provisionnelle)	ha	1.25	\$	\$
9	31 24 13	Travaux non classés d'excavation pour la route et le drainage	m ³	5,300	\$	\$
10	31 24 13	Matériau d'emprunt (remblai de pierre)	t	15,000	\$	\$
11	31 24 14	Remplissage à proximité de la structure	t	3,700	\$	\$
12	31 37 00	Enrochement de d'armure	m ³	900	\$	\$
13	31 37 20	Pierre de décantation	t	100	\$	\$
14	31 62 16.16	Achat. Pieux en H en acier	m	1,015	\$	\$
15	31 62 16.16	Installation. Pieux en H en acier	m	1,015	\$	\$
16	32 01 16	Enlèvement du revêtement en asphalte	m ²	7,500	\$	\$
17	32 11 16.01	Fondation granulaire (granulaire B)	t	4,200	\$	\$
18	32 11 23	Couche de base granulaire (granulaire A)	t	3,500	\$	\$
19	32 12 16	Type de mélange d'asphalte : Couche de base	t	1,200	\$	\$
20	32 12 16	Type de mélange d'asphalte : Couche de surface	t	1,550	\$	\$
21	32 92 19.16	Ensemencement hydraulique	m ²	7,000	\$	\$
22	32 92 19.17	Paillis sec	m ²	7,000	\$	\$
23	33 42.13	Tuyau en acier ondulé - 450 mm de diamètre	m	12	\$	\$
24	33 42 13	Tuyau en acier ondulé - 1200 mm de diamètre	m	11.5	\$	\$
25	34 71 13.25	Glissière en acier en W, approche de pont	m	128	\$	\$
26	34 71 13.25	Glissière en acier en W	m	160	\$	\$
27	34 71 13.25	Retrait de la glissière en acier en W	m	290	\$	\$
28	34 71 15	Barrière en acier galvanisé et rampes métalliques pour structures	m	133	\$	\$
29	34 80 00	Déplacement des panneaux et des signalisations, type C ID 3 (Western Brook))	Unité	2	\$	\$
30	34 80 00	Installation des panneaux et des signalisations, type WC 23 (pont gèle)	Unité	2	\$	\$
31	34 80 00	Installation des panneaux et des signalisations, Type H-ID (Aire de repos)	Unité	1	\$	\$
32	34 80 00	Sign and Signpost Installation, Type A-WA 36 (Marker Signs)	Unité	8	\$	\$
33	34 80 00	Installation des panneaux et des signalisations, WA-5L	Unité	1	\$	\$
34	32 93 10	Traitement du paysage 1	m ²	780	\$	\$
35	32 93 10	Traitement du paysage 2	m ²	260	\$	\$
36	32 93 10	Traitement du paysage 3	m ²	1,970	\$	\$
MONTANT GLOBAL TOTAL (MGT)						
Excluant les taxes applicable(s)						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	